



BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT FEDERAL N° 118.270.222 POUR LE CLUB, LIGUE OU LE COMITE DEPARTEMENTAL

GARANTIE PONCTUELLE A UNE SEULE MANIFESTATION

LES CONDITIONS DE GARANTIES SONT RESERVEES

<u>AUX MANIFESTATIONS RASSEMBLANT AU MAXIMUM 200 NON LICENCIES</u> (Voir chapitre III - Options)

1. DESIGNATION DE L'ORGANISATEUR :	
Nom et Adresse du Correspondant :	
N° de tel du Club, de la ligue et du comité départemental ou du correspondant :	
2. DESIGNATION DE LA MANIFESTATION :	
Nature	
3. CHAMP D'APPLICATION DES GARANTIES :	
Les garanties s'appliquent pendant la durée effective des manifestations désignées garanties dont bénéficient les licenciés de la FFPJP et n'ont pas vocation à s'y subs	
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE LA GARANTIE
I – ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR ET DES PARTICIPANTS Dommages corporels et immatériels consécutifs limités en cas de faute inexcusable Dommages matériels	3 000 000
II – ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE (Recours et défense pénale)	30 500
III – INDIVIDUELLE ACCIDENT AU BENEFICE DU PARTICIPANT NON LICENCIE Décès (- 16 ans / + 16 ans) Invalidité permanente	
IV – FRAIS DE TRAITEMENT Pourcentage du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale : Règlements forfaitaires (à concurrence des frais réels) - prothèse dentaire - lunetterie et optique - forfait hospitalier - frais pharmaceutiques prescrits médicalement et non remboursés Sécurité Sociale	Prise en charge à 100 %
 (1) Le montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance (2) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont garanties sans limitation 	n.

4. COTISATION TTC:

- Jusqu'à 100 participants NON LICENCIES → 46,00 €
 Jusqu'à 200 participants NON LICENCIES → 74,00 €
- **5. MODALITES DE SOUSCRIPTION :** Compléter et retourner le bulletin d'adhésion
- Renvoyez-le accompagné d'un chèque d'un montant de 7,00 € TTC libellé à l'ordre de l'agence : SARL Cabinet Michel JONDERKO - Grégory ROBERT 19 Bd Victor HUGO CS 91017 - 30906 NIMES Cedex 2
- Renvoyez-le par mail à l'adresse <u>ir@mma.fr</u> si vous réglez par virement : IBAN : FR76 1660 7003 4678 1217 7384 571 BIC : CCBPFRPPPG // indiquez <u>impérativement</u> en référence votre nom et numéro de licence et mention MFFPJP

Une copie du bulletin vous sera envoyée, validée par l'assureur.

Les information	ns contenues	s dans le pr	résent docum	ent sont	: destiné	es aux seuls t	raitements	nécessaires	s à la souscriptio	n et à	la gestion d	u prés	sent
contrat confort	mément à la	loi 78-17	du 6 JANVIE	R 78. V	ous pou	ıvez demande	r communi	cation des	renseignements	vous	concernant	et le	cas
échéant les fai	re rectifier.												

Validation par l'	Assureur	
Le		

Cachet du Club et signature de son représentant